

Code de Bonne Conduite pour les Pilotes Wingly

Le pilote est seule maître à bord et responsable de la sécurité:

Le pilote est le seul à avoir l'autorité pour prendre des décisions sur le vol et l'avion. La présence d'autres personnes à bord ne doit en aucun cas mettre une pression sur le pilote pour mener son vol d'une certaine manière car il est le seul à pouvoir piloter l'avion en toute sécurité. Les passagers ont été informés des risques d'annulation du vol à tout moment et pour tous types de raisons.

Le pilote doit s'adapter aux conditions météo et annuler le vol si besoin:

Une mauvaise météo est la première cause d'accident dans l'aviation générale non commerciale. Les conditions météo changent rapidement, les vols peuvent donc être annulés à tout moment. C'est pourquoi, avant le vol, les pilotes doivent informer les passagers des prévisions météo et donc de la faisabilité du vol. La présence des passagers le jour du vol et leurs attentes ne doivent pas mettre de pression sur le pilote et le convaincre de ne pas annuler un vol alors que la sécurité l'impose.

Les pilotes peuvent accepter et refuser des passagers sans justifications:

Les pilotes peuvent refuser d'embarquer un passager à tout moment et pour n'importe quel raison et sans justifications sécuritaire ou opérationnelle.

Les pilotes ne doivent jamais partager plus que le pro-rata du coût direct du vol:

Le règlement européen autorise les vols à frais partagés, seulement si le coût direct du vol (i.e. les coûts directs en relation avec le vol, ex. essence, location de l'avion, taxes d'atterrissage) sont partagés entre tous les parties, pilote inclus. Les vols à frais partagés ne peuvent en aucun cas représenter des profits et donc un caractère lucratif pour le pilote. Si le vol n'est pas un vol à frais partagés en accord avec la réglementation européenne, le vol serait requalifié en vol commercial et les règles des opérations commerciales s'appliqueraient.

Les pilotes volent seulement sur l'avion déclaré pour le vol:

Avant le vol, les pilotes doivent toujours indiquer le type d'avion utilisé. Si le pilote est amené à changer de type ou de modèle d'avion, il doit en informer ses passagers.

Les pilotes doivent suivre les règles de frais et d'assurance nécessaire:

Les vols à frais partagés sont conduits sous la seule responsabilité du pilote en accord avec les règles des vols non commerciaux de l'aviation légère menés par les pilotes privés. C'est aussi de la responsabilité du pilote de s'assurer que le vol est bien assuré selon les standards européens.

Le pilote doit informer ses passagers qu'il n'y a pas de toilettes à bord.